

# MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

**PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS  
de la séance du 5 novembre 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 5 novembre à 19 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUDES-AIGUES s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel BROUSSE, Maire.*

***Etaient présents :** M. Michel BROUSSE, Maire, M. Jean-Luc BOUCHARINC, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mme Béatrice ROCHER, 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Georges PLAGNE, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole BATIFOL, 4<sup>ème</sup> Adjointe  
MM. Hervé CALDAGUES, Joël COSTEROUSSE, Marc GUIBERT, Pierre IRLE, Damien ORLHAC, Jean PASSEMARD, Philippe SMETS, Thierry VERNHET,  
MMES Monique BOUSSUGE, Stéphanie SABAU.*

***M. Thierry VERNHET a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.***

**I – BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 5**

**Délibération n° 2024-77**

Il est nécessaire de procéder à des réajustements de crédits en section d'investissement et fonctionnement du Budget Général de la Commune afin de pouvoir passer intégralement les travaux en régie réalisés par les services techniques municipaux.

Ces travaux s'élèvent à un montant de 40.218,05 € dont le détail suit :

- Extension du terrain de pétanque : 9.402,11 €
- Pose de carrelage dans les douches et vestiaires de la piscine et aménagements extérieurs : 26.389,94 €
- Création d'une pergola à l'école : 4.426,00 €

Il convient donc d'approuver les mouvements de crédits détaillés comme suit

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAP	ART.	OP.	DESIGNATION	MONTANT	CHAP.	ART.	FONCT.	DESIGNATION	MONTANT
023			Virement vers la section d'investissement	+ 40218,05 €	042	722		Opérations de transfert entre sections	+ 40218,05 €
<b>TOTAL</b>				<b>40218,05 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>40218,05€</b>
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CHAP	ART.	OP.	DESIGNATION	MONTANT	CHAP.	ART.	FONCT.	DESIGNATION	MONTANT
040	2113		Terrains aménagés autre que voirie	+ 9402,11 €	021			Virement de la section de fonctionnement	+ 40218,05 €
040	21314		Bâtiments culturels et sportifs	+ 26389,94 €					
040	21351		Installations, aménagement	+ 4426,00 €					
<b>TOTAL</b>				<b>40218,05 €</b>	<b>TOTAL</b>				<b>40218,05€</b>

**Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :**

**- APPROUVE la décision modificative N° 5 du Budget Général de la commune telle qu'indiquée ci-dessus.**

**POUR : 15**

**II – CHOIX DU PRESTATAIRE CONCERNANT LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT / MAITRISE D'ŒUVRE RESEAUX HUMIDES ET STEP DU BOURG – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA PREMIERE PHASE DE L'OPERATION (MS 1 ET 2) AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU**

**Délibération n° 2024-78**

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêté du 21 juillet 2015 « relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif [...] impose un diagnostic périodique des systèmes d'assainissement tous les 10 ans. Les dernières études sur les systèmes d'assainissement datant de plus de 10 ans, la commune de Chaudes-Aigues se doit d'entreprendre un diagnostic de ses systèmes (réseaux et stations d'épuration) d'assainissement collectif du Bourg et du village vacances. De plus, la station d'épuration du bourg est devenue obsolète et doit être rénovée. La DDT a jugé la STEP non conforme et impose une réhabilitation complète de celle-ci et une mise en service courant 2026. Enfin, des travaux de reprise des réseaux humides au niveau de la RD 921 sont à prévoir.

Pour ce faire, la commune a donc lancé une consultation de bureaux d'études spécialisés dans le domaine de l'assainissement sur la base d'un cahier des charges élaboré par l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires » (CIT). Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles de type accord-cadre études et maîtrise d'œuvre à procédure formalisée.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 1<sup>er</sup> août 2024 au 9 septembre 2024. Le dossier de consultation a été mis en ligne via la plate-forme de dématérialisation « achatpublic.com » (procédure adaptée).

Monsieur le Maire, en qualité de Maître d'ouvrage, indique que deux plis ont été reçus. Le premier est celui du groupement de bureaux d'études GAXIEU (mandataire) / ACDEAU, le second est celui de Sud Infra Environnement. Ces deux plis ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. A l'issue de cette analyse, il est proposé de retenir l'offre du groupement de bureaux d'études GAXIEU (mandataire) / ACDEAU pour un montant prévisionnel de 299.252,00 € HT.

*Monsieur Le Maire précise que le financement est prévu à hauteur de 15% par l'Etat au titre de la DETR et 52% au titre de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE.*

*Jean PASSEMARD demande si le transfert des compétences eau et assainissement aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant, le Sénat a fait une proposition de loi sur cette obligation de transfert qui ne le serait plus mais que ce texte n'est pas encore passé devant l'Assemblée Nationale et qu'en plus, le contenu de ce texte n'est pas connu. Cependant, il semblerait que les communes devraient se regrouper en syndicat pour pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau. A ce jour, la loi n'est pas votée et on ne connaît pas le libellé exact.*

*Marc GUIBERT fait remarquer que la commune a engagé des frais. Monsieur le Maire lui répond que c'est justement un argument, contre cette proposition, des collectivités qui ont engagé des frais. Néanmoins, la commune de Chaudes-Aigues a reçu une mise en demeure d'effectuer les travaux de la STEP sinon elle ne pourra plus délivrer de permis de construire. Il faut donc avancer sur la procédure sans attendre.*

*Hervé CALDAGUES précise que le Syndicat des Eaux n'a travaillé que sur l'eau et qu'il faudrait connaître la position de Saint-Flour Communauté quant à l'assainissement. Il y a trop d'incertitude sur cette loi et on ne sait pas ce que Saint-Flour Communauté veut faire. Il faut travailler avec la loi actuelle pour être prêt au 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

*Jean PASSEMARD demande s'il est possible d'attendre avant de prendre cette délibération. Monsieur le Maire lui répond que cette délibération est nécessaire pour avoir les subventions et que si la compétence est prise par Saint-Flour Communauté, elle se substituera à la Commune de Chaudes-Aigues.*

**Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré décide :**

- De retenir l'offre la mieux disante et de confier ce marché au groupement de bureaux d'études GAXIEU (mandataire) / ACDEAU pour un montant prévisionnel de 299.252,00 € HT ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune ;
- De solliciter auprès des différents organismes (Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Etat) une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à cette affaire : honoraires AMO, frais divers...) ;
- De signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant ;
- D'adopter les deux plans de financement prévisionnel (PFP) ci-joints et annexés à la présente délibération, à savoir le PFP global de l'opération ainsi que le PFP de la première phase de l'opération qui servira de support pour la demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

**POUR : 15**

### **III – VILLAGE DE VACANCES VVF – AVENANT AU BAIL**

#### **Délibération n° 2024-79**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aux termes d'un bail civil conclu le 19 juillet 2013, la commune de Chaudes-Aigues a donné bail au profit du village de vacances VVF « Terre d'Aubrac », propriété de la commune de Chaudes-Aigues. Ce bail a pris fin le 31 octobre 2024.

Monsieur le Maire informe également qu'un important programme de rénovation/requalification du village de vacances étant à l'étude, et compte tenu des délais nécessaires à la recherche des financements nécessaires à la réalisation de ce projet, il convient de signer un avenant entre la commune de Chaudes-Aigues et VVF afin de proroger la durée du bail jusqu'au 31 octobre 2025 et de permettre ainsi la poursuite de son exploitation par VVF. Monsieur le Maire fait lecture de l'avenant n°1 au bail civil suscité.

*Marc GUIBERT demande si les travaux de rénovation seront commencés fin 2025. Monsieur le Maire lui répond que, suivant l'avancement de ce projet, la saison 2025 pourrait être raccourcie afin de commencer les travaux dès le mois de septembre 2025. Il rappelle que ce village de vacances est la seule offre d'hébergement proposée dans le secteur. Jean PASSEMARD dit que ce projet est intéressant et fait parti du développement de notre territoire. Béatrice ROCHER ajoute que la rénovation du VVF est un atout majeur pour obtenir le classement Ville Station de Tourisme.*

**Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les modalités de l'avenant 1 du bail civil signé en date du 19 juillet 2013 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**POUR : 15**

### **IV – CONVENTION D'AMO POUR LA PROGRAMMATION ET LA CONSULTATION DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL**

#### **Délibération n° 2024-80**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un schéma directeur d'assainissement sur la commune de CHAUDES-AIGUES avec une programmation de l'avancement et une consultation des entreprises.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée par Cantal Ingénierie et Territoires. Il propose à l'assemblée délibérante de signer la convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec Cantal Ingénierie et Territoire pour un montant de 6.250,00 € HT soit 7.500,00 € TTC.

**Le Conseil, le Maire entendu et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE les modalités de la convention pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec Cantal Ingénierie et Territoires pour un montant de 62.250,00 € HT soit 7.500,00 € TTC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

**POUR : 15**

<b>V – CONVENTION D'AMO POUR LA PRESTATION DU SUIVI DU DIAGNOSTIC ET DE L'ETUDE PREALABLE A LA REVISION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL</b>
---

**Délibération n° 2024-81**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un schéma directeur d'assainissement sur la commune de CHAUDES-AIGUES avec un suivi du diagnostic et une étude préalable à la révision du zonage.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée par Cantal Ingénierie et Territoires. Il propose à l'assemblée délibérante de signer la convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec Cantal Ingénierie et Territoire pour un montant de 4.1666,67 € HT soit 5.000,00 € TTC.

**Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE les modalités de la convention d'AMO pour la prestation du suivi du diagnostic et de l'étude préalable à la révision d'un schéma directeur d'assainissement ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

**POUR : 15**

<b>VI – QUESTIONS DIVERSES</b>
--------------------------------

*Monsieur Le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal.*

*Jean PASSEMARD informe l'assemblée de l'arrêt du Club de Tennis et souhaite que l'argent sur le compte de l'association soit donné à la commune de Chaudes-Aigues pour que celle-ci mette en place trois actions :*

- *Le remplacement de la table de ping-pong du Parc Emile Ruc ;*
- *L'Achat d'un équipement de badminton extérieur pour le parc Emile Ruc ;*
- *Et la participation de la commune à l'achat d'un panneau d'affichage de points au gymnase.*

*Monsieur le Maire lui répond que cela fera l'objet d'une délibération au prochain conseil.*

*Jean-Luc BOUCHARINC propose qu'une réflexion soit portée sur une remise en service de l'éclairage public la nuit, éviter les cambriolages mais aussi pour le personnel de l'EHPAD ou du Centre Hospitalier qui travaille de nuit.*

*Jean PASSEMARD demande s'il y a des retours négatifs à ce sujet. Béatrice ROCHER lui répond que les gens font remarquer que c'est trop sombre lorsque l'on sort du restaurant. Monsieur le Maire répond que le système actuel fait que l'éclairage de la traversée de la ville va en fait jusqu'au Bel Air et qu'il faudrait donc revoir cette installation.*

*Marc GUIBERT et Joël COSTEROUSSÉ proposent qu'une journée citoyenne soit mise en place pour effectuer le nettoyage du chemin de la mine.*

*Jean-Philippe SMETS fait remarquer qu'il y a des locations saisonnières pour les curistes mais finalement trop peu de location à l'année à Chaudes-Aigues. Les jeunes rencontrent des difficultés pour se loger et ne peuvent pas rester. Monique BOUSSUGE précise qu'il existe une liste de logements vacants en mairie et à l'office de tourisme mais que celle-ci n'est pas à jour. Elle propose que la mairie fasse passer l'information pour que les propriétaires de logements non loués s'inscrivent.*

*Marc GUIBERT prend la parole et explique que dans le cadre du Parc, les classes de CP et CE1 de l'école de Chaudes-Aigues ont été retenues concernant leur projet sur l'eau. Nicole BATIFOL précise qu'aura lieu à Fournels une journée avec tous les participants. Marc GUIBERT dit aussi que trois circuits trails ont été réalisés par Saint-Flour Communauté et qu'ils seront matérialisés par des totems. Il faudrait voir s'il est possible de les faire poser rapidement. Enfin, il informe également ses collègues que l'Aubrac s'est fait remarquer au Congrès des Parcs naturels régionaux de France notamment grâce aux produits régionaux proposés au moment du buffet comme l'Aligot de Jeunes Montagnes, Fromage de Laguiole...etc.*

*Jean-Luc BOUCHARINC informe le conseil du départ d'un agent de la Commune qui a fait une demande de disponibilité à compter du 31 décembre 2024. Il dit que Florent BILLON sera remplacé à l'Office de Tourisme par Virginie RAYNAL qui va travailler à 80% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Mme RAYNAL travaille actuellement à l'OT de Neuvéglise sur Truyère.*

*Béatrice ROCHER explique que dans le cadre du programme Route des Villes d'Eaux, Culture bains # 2 propose la pose de 34 affiches dans la ville de Chaudes-Aigues. Il faut définir un ou plusieurs lieux. On peut imaginer un circuit pour que les gens visitent la ville en même temps.*

*Monsieur le Maire explique que la démolition du lavoir fera l'objet de travaux en régie. Il rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux des sanitaires du camping trop abîmés pour permettre de solliciter de rentrer dans le programme dit de Camping Mon Village, proposé par Camping-car Park.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Compte-Rendu sur 5 feuillets numérotés de 1 à 5.

**Vu par nous, Maire de la commune de CHAUDES-AIGUES, publiée sous format électronique sur le site [www.chaudes-aigues.fr](http://www.chaudes-aigues.fr) conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**La Secrétaire de séance  
Thierry VERNHET**



**Le Maire  
Michel BROUSSE**

